

Image not found or type unknown



Victime de l'amiante : comment recevoir une indemnisation du FIVA?

Actualité législative publié le **18/07/2024**, vu **190 fois**, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit](#)

Victime de l'amiante : comment recevoir une indemnisation du Fiva? Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante ou FIVA

Si vous souffrez d'une maladie causée par une exposition à l'amiante ou que l'un de vos proches (parents, enfants, époux, épouse, etc.) est décédé en raison d'une telle exposition, vous pouvez demander la réparation de vos préjudices au Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante (Fiva). Cet organisme est chargé de l'examen des dossiers et de l'octroi des indemnisations. Nous vous présentons les informations à connaître.

SOURCE ET DE PLUS :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F174>